DEPARTEMENT DU MORBIHAN **COMMUNE DE PONTIVY** Lotissement: 11 lots LE PARC AZALEE

PA 56178 25 00002 en date du 20.08.25

PLAN DE VENTE PROVISOIRE

Article L115-4 du Code de l'Urbanisme:

"Toute promesse unilatérale de vente ou d'achat, tout contrat réalisant ou constatant la vente d'un terrain indiquant l'intention de l'acquéreur de construire un immeuble à usage d'habitation ou à usage mixte d'habitation et professionnel sur ce terrain mentionne si le descriptif dudit terrain

Lorsque le terrain est un lot de lotissement, est issu d'une division effectuée à l'intérieur d'une zone d'aménagement concerté par la personne publique ou privée chargée de l'aménagement ou est issu d'un remembrement réalisé par une association foncière urbaine, la mention du descriptif du terrain résultant du bornage est inscrite dans la promesse ou le contrat.."

- Les constructeurs, architectes et dépositaires de permis de construire devront s'assurer au préalable de l'existence et de la position des réseaux sur le terrain, ou en demandant les plans de recollement au maître d'ouvrage.
- Il est obligatoire pour chaque acquéreur de faire implanter sa construction principale par un Géomètre-Expert et faire vérifier le bornage de son lot à ses frais.

LOT N°: Superficie provisoire : 647 m²

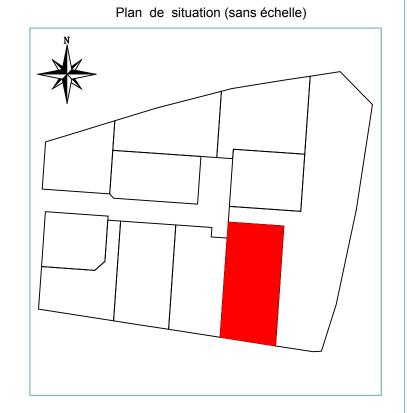
(en attente du bornage)

Réf. Cadastrale : Section AL n° n°8

300 m² Surface de plancher :

Signature du Géomètre-Expert + cachet :

SELARL NICOLAS ASSOCIES





SELARL NICOLAS ASSOCIÉS

AGENCE D'AUDAY

23, rue du Danemark • BRECH - 56400 AURAY Tél. : 02 97 24 12 37 • Fax : 02 97 56 22 25



Dressé le 24.09.2025 Modifié le Dressé par Mme RIGOUX Juline Systèmes RGF93 (CC48) et NGF (IGN69) Référence : P25-161

